

Tarifs élèves au 1^{er} septembre 2015 du Département de l'Isère :

Jours de repas au collège : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif au forfait 1 jour = 3.82 €

Tarif au forfait 2 jours = 3.77 €

Tarif au forfait 3 jours = 3.71 €

Tarif au forfait 4 jours = 3.66 €

Ticket exceptionnel = 6.45 €



Calendrier de facturation 2015/2016 (Les jours fériés seront déduits) :

Trimestre 1 = du 1/09/2015 au 18/12/2015

Trimestre 2 = du 1/01/2016 au 01/04/2016

Trimestre 3 = du 4/04/2016 au 5/07/2016

Facture de cantine: En cas de nécessité, vous pouvez demander au secrétariat d'intendance (04/76/34/05/96) à régler la facture en plusieurs versements, ou solliciter L'AIDE DU FONDS SOCIAL pour une prise en charge partielle de la créance (dossier à retirer auprès du secrétariat d'intendance).

La facture est donnée à votre enfant avant le début des vacances scolaires (exemple : entre le 14 et 16 octobre 2015 pour le 1^{er} trimestre 2015-2016).

Aide à la restauration scolaire du département de l'Isère (Pack Rentrée 2015-2016) :

Déduite automatiquement de votre facture, si vous y avez droit, et à condition que vous en ayez fait la demande en juillet.

Montants trimestriels de l'aide selon la tranche de quotient familial :

	Quotient familial de 0 à 400	Quotient familial de 401 à 630	Quotient familial de 631 à 800	Quotient familial de 801 à 1000
Forfait 1 jour	16.50 €	12.20 €	7.50 €	2.80 €
Forfait 2 jours	32.50 €	24.00 €	14.70 €	5.30 €
Forfait 3 jours	47.90 €	35.00 €	21.30 €	7.60 €
Forfait 4 jours	63.40 €	46.10 €	27.90 €	10.60 €

Bourse nationale :

Dossier de « demande de bourse de collège » à déposer au secrétariat **AVANT LE 18 SEPTEMBRE 2015** pour l'attribution d'une bourse de collège 2015-2016. Pour savoir si votre enfant peut en bénéficier, vous pouvez consulter les plafonds de ressource applicables sur le site du collège Marcel Cuynat <http://www.ac-grenoble.fr/college/cuynat.monestier/> aller à Informations aux familles/ Bourses de collège/barème de bourse.

Cette aide est également directement déduite de votre facture de cantine, dans le cas où votre enfant est demi-pensionnaire. Si votre enfant est externe, le montant de la bourse sera versé sur votre compte (transmettre 1 RIB au secrétariat d'intendance) à chaque fin de trimestre.

Dégradations volontaires :

Tarifs actualisés chaque année et soumis au vote du CA. Concerne les pertes de carnets de liaison, pertes et dégradations de manuels scolaires (et CD), et de divers matériels prêtés par le collège, ou relevant du bâtiment (somme réutilisée pour remplacer ou réparer le matériel).